

Profil professionnel des employé-e-s de commerce CFC

Assurance-maladie et assurances sociales

Ces spécialistes sont employés par des entreprises telles que des caisses-maladie, des caisses de compensation, des assurances sociales ou des assurances-accidents au sein desquelles ils peuvent mettre leurs compétences et leurs connaissances de la branche à profit.

Les employé-e-s de commerce de la branche des assurances-maladie et sociales traitent toutes les demandes des clients et expliquent les interactions entre les différentes assurances sociales ou fournissent des renseignements sur les prestations prises en charge par les assurances. Les collaboratrices et les collaborateurs des assurances savent quelles lois et ordonnances s'appliquent. Ils expliquent les faits, de manière claire et compréhensible, aux assurés et aux entreprises afin de les aider à comprendre des décisions. Lors du traitement du cas d'un client, divers collaborateurs sont impliqués, p. ex. des médecins-conseils qui examinent et évaluent l'état de santé d'une personne assurée.

Les employé-e-s de commerce de la branche des assurances-maladie et sociales savent qui doit payer quelles contributions aux assurances. Ils sont les interlocuteurs des entreprises et répondent aux questions sur le droit des assurances sociales.

Ils soutiennent les clientes et clients dans différents domaines, par téléphone, par écrit ou lors de rencontres personnelles. Ils coordonnent en outre les prestations avec les médecins, les hôpitaux ou les laboratoires afin de garantir le paiement des prestations. Leurs autres tâches englobent la gestion des dossiers des clients et la mise à jour en continu des données.


La formation d'employé-e de commerce CFC de la branche des assurances-maladie et sociales garantit un savoir-faire et des connaissances approfondis de la branche des assurances.

Activités

Les employé-e-s de commerce de la branche des assurances-maladie et sociales fournissent des prestations variées, au premier rang desquelles figure le contact avec la clientèle pour toutes les questions concernant les produits d'assurance sociale obligatoires et facultatifs.

Profil professionnel des employé-e-s de commerce CFC

Assurance-maladie et assurances sociales



Ces spécialistes sont employés par des entreprises telles que des caisses-maladie, des caisses de compensation, des assurances sociales ou des assurances-accidents au sein desquelles ils peuvent mettre leurs compétences et leurs connaissances de la branche à profit.

Les employé-e-s de commerce de la branche des assurances-maladie et sociales traitent toutes les demandes des clients et expliquent les interactions entre les différentes assurances sociales ou fournissent des renseignements sur les prestations prises en charge par les assurances. Les collaboratrices et les collaborateurs des assurances savent quelles lois et ordonnances s'appliquent. Ils expliquent les faits, de manière claire et compréhensible, aux assurés et aux entreprises afin de les aider à comprendre des décisions. Lors du traitement du cas d'un client, divers collaborateurs sont impliqués, p. ex. des médecins-conseils qui examinent et évaluent l'état de santé d'une personne assurée.

Les employé-e-s de commerce de la branche des assurances-maladie et sociales savent qui doit payer quelles contributions aux assurances. Ils sont les interlocuteurs des entreprises et répondent aux questions sur le droit des assurances sociales.

Ils soutiennent les clientes et clients dans différents domaines, par téléphone, par écrit ou lors de rencontres personnelles. Ils coordonnent en outre les prestations avec les médecins, les hôpitaux ou les laboratoires afin de garantir le paiement des prestations. Leurs autres tâches englobent la gestion des dossiers des clients et la mise à jour en continu des données.

La formation d'employé-e de commerce CFC de la branche des assurances-maladie et sociales garantit un savoir-faire et des connaissances approfondis de la branche des assurances.

Activités

Les employé-e-s de commerce de la branche des assurances-maladie et sociales fournissent des prestations variées, au premier rang desquelles figure le contact avec la clientèle pour toutes les questions concernant les produits d'assurance sociale obligatoires et facultatifs.